Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU de la Turquie

| ************************************ | 1mn |
|--------------------------------------|-----|
|--------------------------------------|-----|

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

La délégation sénégalaise souhaite la bienvenue à la délégation de Turquie et la félicite pour son rapport.

Le Sénégal note avec satisfaction que la Turquie a adopté une nouvelle Constitution en septembre 2010 et modifié son Code pénal afin de mieux prendre en charge les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées et la liberté d'expression.

Ma délégation constate également une mise en œuvre des recommandations de l'EPU de 2010 avec l'application du « paquet de démocratisation » de septembre 2013, la création de l'Institution nationale des droits de l'homme en 2012, conforme aux Principes de Paris, l'invitation permanente adressée aux Titulaires de mandats des Nations Unies ainsi que la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la Torture.

Ma délégation recommande à la Turquie de:

- 1 poursuivre ses efforts en matière de formation aux droits de l'homme, notamment pour les personnels des établissements pénitentiaires ;
 - 2 continuer à lutter contre la traite des êtres humains.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation exprime ses vœux de succès à la délégation de Turquie et lui souhaite une réussite totale dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de cette session.

Je vous remercie.